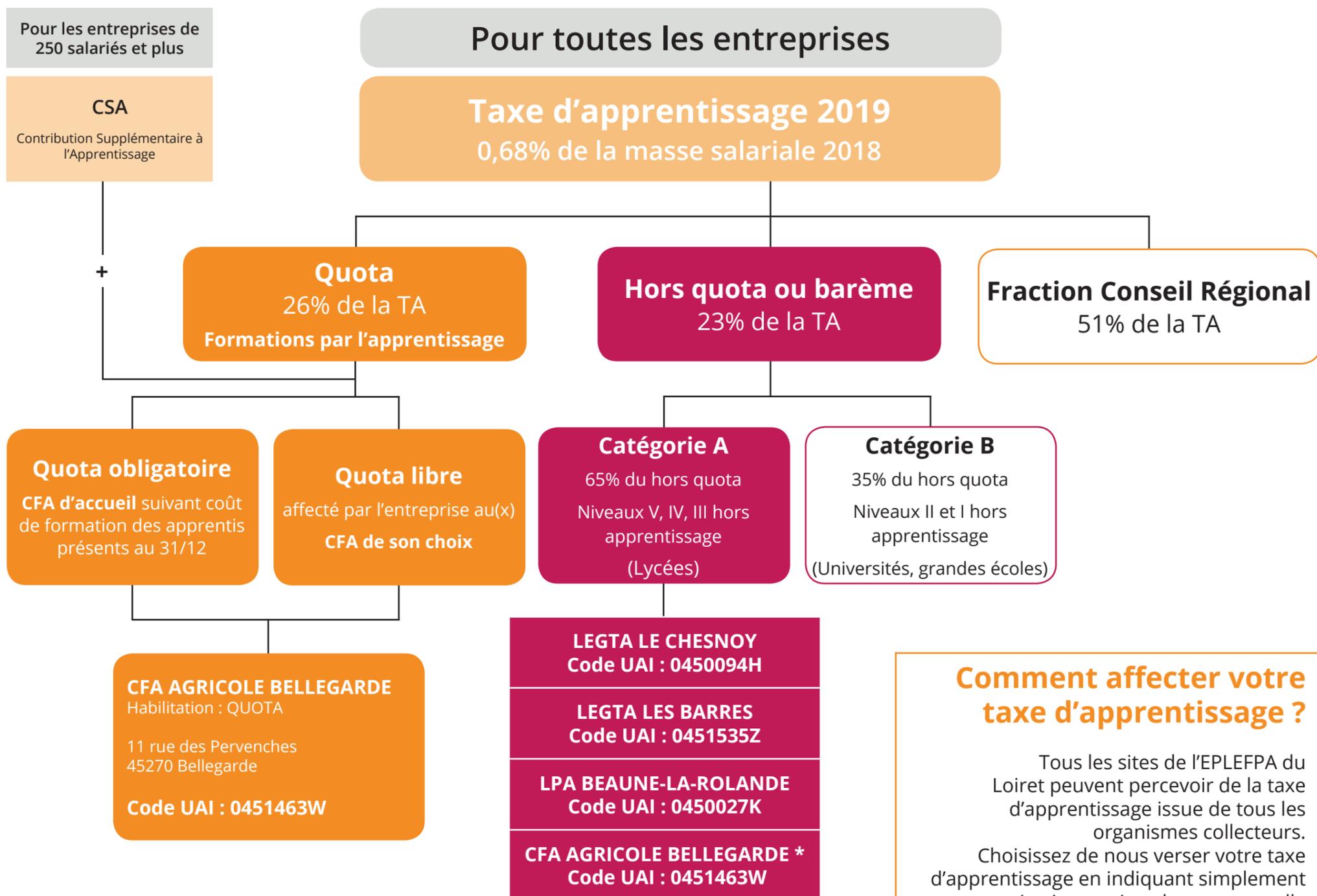


Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

- **La taxe d'apprentissage** est une ressource essentielle pour notre CFA. Par votre engagement à nos côtés, vous soutenez ainsi la professionnalisation et l'insertion professionnelle de nos apprentis > 90%. **La taxe d'apprentissage** est de par la loi, la première ressource financière pour notre CFA.
- **La taxe d'apprentissage** pour :
 - Acquérir de nouvelles ressources pédagogiques innovantes dont celles porteuses de nouvelles technologies.
 - Renouveler et actualiser les équipements techniques et scientifiques.
 - Réaliser des actions techniques et professionnelles concrètes sur le terrain en France et à l'étranger.
 - Salaires des personnels du CFA.
 - Organiser des voyages, visites et sorties pédagogiques.

Avant le 1^{er} mars 2019, les entreprises doivent régler la taxe d'apprentissage auprès de leur organisme collecteur.

Répartition et affectation de la taxe d'apprentissage



Versement en nature

Votre entreprise peut également attribuer du matériel neuf ou d'occasion au titre de la taxe d'apprentissage. Le don en nature viendra en déduction sur le hors quota.

* Versement possible au(x) CFA si le coût de formation de(s) apprenti(s) n'a pas été intégralement couvert par la part quota.

Le CFAAD Bellegarde

Le CFAAD Bellegarde accueille chaque année plus de 300 apprentis. Il dispense des formations professionnelles, du CAP au BTS dans 8 secteurs : horticulture (arboriculture, floriculture, maraîchage et pépinière), productions agricoles végétales et animales, agronomie, paysage, forêt, gestion forestière, agroéquipement, commerce. Et aussi le DIMA à partir de 15 ans (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance).

Le CFA est doté d'équipements adaptés : 3 serres de productions entièrement automatisées (1000m²), un terrain de pratique du paysage de 2 ha avec une partie couverte pour la maçonnerie paysagère, 3 ateliers de mécanique, des salles multimédia, une salle d'autoformation, un réseau internet à haut débit et wifi, un city stade et de grands espaces bitumés pouvant accueillir des manifestations telles que la finale nationale du concours «Un des Meilleurs Apprentis de France» Métier Jardin-Espace vert, ...

Le CFAAD présente une ouverture sur le monde avec une implication dans le programme d'échanges européens. Chaque année des classes participent à des voyages pédagogiques ou stages à l'étranger (Pologne, Portugal, Angleterre, Burkina-Faso, Slovaquie, Maroc, Belgique,...).



Projets réalisés en 2018

Grâce à votre soutien, nous avons concrétisé à hauteur de 138 202€ TTC les projets d'investissements suivants :

Filière Horticole : rénovation du système de régulation automatique des serres horticoles.

Filières forêt, paysage et agroéquipement : tracteur agricole équipé forêt avec treuil et pince de débardage.

Fontaine de dégraissage pour l'atelier mécanique.

Merci de bien indiquer nos coordonnées, notre habilitation et code UAI sur le bordereau de la taxe d'apprentissage de votre organisme collecteur.

Pour nous permettre de suivre votre versement, merci de retourner ce document à :

CFAAD 45
11 rue des pervenches
45270 Bellegarde

Contact

Pour toute information sur la réglementation et le calcul de la taxe d'apprentissage :

Aude Le Tuhaut

06 71 02 67 45 - 02 38 89 82 60 - aude.le-tuhaut@educagri.fr



Les atouts de notre CFA

- Un CFA à taille humaine, partenaire formation depuis plus de 40 ans en apprentissage et sur des formations à destination des particuliers, des entreprises et des professionnels.
- Une expertise reconnue par les professionnels pour ses formations toutes filières allant de la production à la commercialisation.
- Un établissement doté d'équipements renouvelés et adaptés pour maintenir une offre d'accueil et de formation qui correspond aux exigences des professionnels : serres entièrement automatisées, ateliers de mécanique agricole, parc de matériels,...
- Des partenariats avec les acteurs de chaque filière impliqués dans la formation et le recrutement.
- L'apprentissage d'un métier et la mise en valeur des gestes professionnels : concours nationaux (MAF paysage et horticulture, olympiades des métiers, concours de reconnaissance des végétaux, championnat d'Europe des lycéens forestiers, concours «graine de boîte»...) CACES, SST,...
- Des projets en lien avec les programmes d'échanges à l'international.
- Des pratiques et méthodes pédagogiques innovantes et diversifiées: dispositif de formation individualisée adapté à chaque candidat, Tableau de Stratégie de Formation par Apprentissage (TSFA), médiation pédagogique, accompagnement au placement en apprentissage et/ou dans l'emploi, partenaire engagé de la formation adulte qualifiante et certifiante (ADEMA, CERTIPHYTO, CAPa UC Paysage-Horticulture, permis tronçonneuse, partenaire du réseau Préférence Formations).

Les centres de l'EPLFPA du Loiret habilités à recevoir votre taxe sont les suivants :

LEGTA Le Chesnoy	LEGTA Les Barres	LPA Beaune-la-Rolande	CFA Bellegarde
Habilitation Hors Quota	Habilitation Hors Quota	Habilitation Hors Quota	CSA Quota Hors Quota
Barème Catégorie A	Barème Catégorie A	Barème Catégorie A	Libre et/ou obligatoire
Code UAI 0450094H	Code UAI 0451535Z	Code UAI 0450027K	Code UAI 0451463W
..... € € € €

Votre entreprise	
SIRET	
Représentée par	
Mail	
Téléphone(s)	

Les projets 2019

- Une remorque forestière avec grue.
- Matériel informatique : 20 postes fixes et 20 portables.
- 8 tronçonneuses.
- Une servante pour l'atelier mécanique.
- 10 V.T.T.
- Un véhicule de transport 9 places.
- Climatisation du local serveur.